

ASSEMBLEE GENERALE 2018 DU « LIEN MONTAGNARD GENEVOIS » ET DE
«L'ASSOCIATION DU CHALET DU LIEN MONTAGNARD GENEVOIS »

4 OCTOBRE 2018 à 20h30
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS
15, rue des Savoises - Genève

Présents :

Nadia Baehler, Serge Baehler, Geneviève Baehler, Christiane Bouzer, Alain Cudet, , André Pigeon, Christian Schopfer, Rémy Kopp, Thierry Baud-Lavigne, Alberto Susini, Michel Roche, Alfio di Guardo, Patrick Paglia.

Excusés :

Philippe Conne, Marwan Baehler, Gérald Amacker et Henri Dubois

Lecture et adoption du procès-verbal de l'AG 2016

Le PV, rédigé et lu par Alberto, est approuvé par l'assemblée avec remerciements à son auteur. Il figure sur le site du LMG.

Préambule du Président du Lien Montagnard genevois

1. Les statuts (suisses) du LMG ainsi que ceux (français) de l'Association du chalet précisent que chaque AG nomme les membres du comité qui se répartit ensuite les tâches, à l'exception des présidents élus par les AG. Depuis longtemps, les présidents sont différents, mais la comptabilité, les membres ordinaires et les membres des comités sont identiques. Il est proposé de continuer ainsi car cela facilite le bon fonctionnement associatif. Les statuts sont rappelés ainsi que le fait que nous tiendrons dorénavant les deux Assemblées Générales en même temps. Par conséquent, cette fois-ci nous procéderons à l'Adoption du procès-verbal des AG 2017 du LMG et de l'Association du chalet en un seul document pour les deux associations.
2. Depuis 40 ans, l'AG procède à des élections qui précisent les fonctions des membres des comités qui sont valables pour les deux associations, la comptabilité est également commune aux deux associations. Cela a l'avantage de la transparence même si ce n'est pas forcément statutaire. En cas d'opposition exprimée lors de l'AG, on respectera les statuts en procédant uniquement à l'élection nominative des présidents.
3. A noter aussi que les statuts prévoient 7 membres maximum et un membre supplémentaire pourrait donc être désigné, sans fonction particulière ou avec une fonction à recréer (programmeur des courses) ce qui permettrait de répondre à la demande d'un programme avec certaines courses abordables par tous.

Le rapport 2018 du président du LMG

Le président rend hommage à Alfons Michel qui a beaucoup apporté au LMG. Alfons a occupé toutes les fonctions au LMG et a participé aux plus belles courses ces dernières décennies. Pour les ballades, les sentiers ont été délaissés pour divers Via Ferrata, ce manque de ballades traditionnelles a suscité des réactions de la part de ceux qui ne sont pas intéressés ou à même d'effectuer des Via Ferrata. Le Comité a été saisi de cette question. Le président

suggère qu'un membre du Comité puisse dans le futur se charger d'établir un programme de courses en veillant à un certain équilibre.

Le Président du Lien informe l'Assemblée du souhait du Comité de se réunir **différemment** pour être en mesure de dynamiser notre association et d'aborder certaines questions liées aux statuts du LMG et de l'Association du chalet. Il y aura ainsi 4 réunions par année qui débiteront à 19:00 comme actuellement et qui seront suivies des réunions avec les membres à 20:00 au lieu de 20:45. D'autres points seront également abordés au sein du Comité comme par exemple :

- conserver une ou deux associations ?
- recherche de nouveaux membres ou relève naturelle via nos enfants ?
- maintien ou aménagement de la cotisation de couple dont la notion date de l'époque où seuls les hommes étaient autorisés à être membres ?
- Quelles notions de couple retenir actuellement vu l'évolution sociétale de cette notion?

Le rapport 2018 du président de l'Association du chalet du LMG

Le président du chalet rend également hommage à Alfons Michel. Il signale que ses activités professionnelles ne lui permettent plus de continuer à la tête de l'Association et que par conséquent il a pris la décision de quitter cette présidence. Cette année ne s'est pas signalée par de gros travaux, par contre beaucoup de finitions ont été effectuées, notamment les rideaux pour lesquels il remercie Dao Dubois, une nouvelle tondeuse électrique a été achetée et qu'il laisse le Câclon en bonne forme.

Il informe également des démarches entreprises auprès du notaire de l'association française du chalet à Annemasse qui avait entériné la naissance et l'enregistrement de l'association en 1937. C'est bien l'Association du chalet qui est propriétaire du chalet et qu'une possibilité de vente ou de don du chalet à l'association du lien montagnard serait très coûteuse à cause des taxes existantes. Par conséquent, il recommande le statut quo.

Le rapport 2017-2018 du trésorier et des vérificateurs des comptes

Les finances de l'exercice se portent bien puisque qu'un bénéfice de 594,26 CHF a été réalisé. La raison de ce bénéfice est à rechercher du côté des charges particulièrement basses durant cet exercice, le stock de bois n'a pas eu besoin d'être renouvelé.

Les cotisations et dons ont connus une baisse de 10%, ainsi que les nuitées en baisse d'environ 30% par rapport à l'année dernière. Côté trésorerie et actifs financiers nous sommes logiquement un peu plus élevés que l'année passée, d'environ 650 CHF au total.

Le compte Postfinance dispose d'environ 2500 CHF supplémentaires car aucun prélèvement n'a été effectué pour alimenter le compte courant au Crédit agricole. Ce dernier a été alimenté par un virement correspondant à la totalité du solde du compte livret au compte Agricole. Le compte de placement au Crédit Agricole s'est retrouvé revalorisé en CHF du fait d'une évolution favorable du taux de change, pour un montant de plus de 400 CHF, 140 CHF de coupons ont également été produits par les obligations de ce compte. Proposition est faite d'affecter le bénéfice produit par l'exercice entièrement à la réserve du chalet.

Les vérificateurs aux comptes recommandent l'approbation des comptes pour l'exercice 2017-2018.

L'AG approuve à son tour les comptes avec remerciements à son auteur et aux vérificateurs des comptes.

Elections (présidents, trésorier, membres du comité et des vérificateurs aux comptes)

Le nouveau comité élu à l'unanimité se compose comme suit:

Président du LMG: Serge Baehler,

Président de l'Association du Chalet du LMG: Patrick Paglia

Trésorier: Alain Cudet,
Secrétaire: Alberto Susini
Membres: Michel Roche, Alfio di Guardo
Vérificateurs aux comptes: Thierry Baud-Lavigne et Marwan Baehler, suppléant Rémy Kopp.

Proposition d'augmentation des nuitées, fixation des cotisations, éventuelles radiations de membres n'ayant pas acquitté leurs cotisations.

Vu l'état des finances tel que présenté précédemment, l'assemblée décide de ne pas procéder à d'augmentation.

Démissions et demandes d'admissions :

Le Président a reçu la démission de Heidi Beffa.

Pour rappel les statuts prévoient que le comité statue sur les demandes d'admission. L'AG est ensuite informée.

Cette année le comité a reçu la candidature de Mme Eva Reymondin Grammatikopoulos. qui a été acceptée par la majorité du comité via une consultation par messagerie.

Cette candidature, sans aucunement mettre en cause Eva, a toutefois fait l'objet de commentaires aussi bien sur la forme (annonce et consultation par messagerie au dernier moment) que sur le fond (mise à mal de l'accord tacite d'attendre une relève dans la nouvelle génération provenant des enfants des membres). Cette discussion sur l'admission de nouveaux membres se poursuivra au sein du Comité. Il a été ensuite procédé à une consultation des membres, afin de prendre leur avis qui a été le suivant :

- le Comité doit être ouvert à de nouveaux membres qui partagent l'esprit du LMG, ainsi que par leur provenance sociale, la plupart des membres sont venus au LMG car ils n'avaient pas les moyens d'un accès individuel à un chalet à la montagne,
- les propositions doivent être raisonnables et bien s'intégrer à l'équipe actuelle
- l'espoir réside en la reprise du chalet par les enfants des membres

Prochaine séance des travaux du chalet :

Elle aura lieu les 6 et 7 octobre.

Divers

La Fête de l'Escalade sera organisée le 4 décembre par Christiane Bouzer.

Versoix, le 11 décembre 2018 /Alberto Susini